

Lagrange-Maubert

Tarifs au 09/03/2026

HORAIRES

		
15 min	1,20 €	0,45 €
1h	4,80 €	1,65 €
3h	14,40 €	4,95 €
heure supp.	4,80 €	1,65 €
De 9h à 24h	43,20 €	14,85 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	43,20 €	14,85 €
Au-delà (heure sup.)	1,50 €	0,60 €

FORFAITS⁽²⁾

		
A retirer à l'accueil à votre arrivée		
Week-end ⁽³⁾ (vend 14h-lun 9h)	66,00 €	24,00 €
2 jours ⁽⁴⁾	79,00 €	28,00 €
3 jours ⁽⁴⁾	96,00 €	34,00 €
jour suppl. sur forfaits 3 à 7 jours	17,00 €	6,00 €
1 semaine ⁽⁴⁾	164,00 €	58,00 €
2 semaines ⁽⁴⁾	230,00 €	81,00 €
1 mois ⁽⁴⁾	312,00 €	110,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			GPL ¹	  3m  ⁽⁵⁾
Mensuel	287,00 €	100,00 €	200,00 €	143,00 €
Trimestriel	817,00 €	285,00 €	570,00 €	407,00 €
Annuel	2870,00 €	1000,00 €	2000,00 €	1430,00 €
Annuel ⁽⁷⁾ prélevé mensuellement	263,00 €	91,00 €	183,00 €	131,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS EN PLACEMENT LIBRE ⁽⁶⁾	 Min.	 Max.	 Min.	 Max.
Mensuel	166,00 €	222,00 €	57,00 €	77,00 €
Trimestriel	474,00 €	632,00 €	164,00 €	219,00 €
Annuel	1665,00 €	2220,00 €	577,00 €	770,00 €
Annuel ⁽⁷⁾ prélevé mensuellement	153,00 €	204,00 €	53,00 €	71,00 €

PLACE RÉSERVÉE		
Mensuel	358,00 €	125,00 €
Trimestriel	1020,00 €	356,00 €
Annuel	3580,00 €	1250,00 €
Annuel ⁽⁷⁾ prélevé mensuellement	328,00 €	114,00 €

VÉLO

Mensuel	12,00 €
Trimestriel	26,00 €
Annuel	78,00 €

Tarifs TTC au 09/03/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Entrées et sorties multiples. ⁽⁴⁾ Date à date, entrées et sorties multiples. ⁽⁵⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁶⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule. ⁽⁷⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire.